

## DEUX CENTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le lundi 17 octobre 1949, à 10 h. 45.

Président: M. A. KYROU (Grèce).

### Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1950: a) prévisions de dépenses préparées par le Secrétaire général (A/903); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/934) (première lecture: suite)

#### Projet de rapport du Rapporteur

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention sur le projet de rapport de la Cinquième Commission concernant le barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/L.16) et demande aux membres qui ont des observations à présenter au sujet de ce document de prendre contact avec le Rapporteur avant le 18 octobre 1949, à midi. Si le Rapporteur n'a pas reçu d'observations à cette date, le rapport sera présenté à l'Assemblée générale à l'une de ses prochaines séances plénières.

2. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas), parlant en qualité de Présidente du Comité des contributions, déclare, en réponse à une question de M. MACHADO (Brésil), que le Comité des contributions a toujours tenu compte de tous les facteurs qui pouvaient l'aider dans ses travaux, et notamment des observations présentées au cours des débats de l'Assemblée générale et des Commissions.

## TITRE II

### CHAPITRE 6 (suite)<sup>1</sup>

3. Le PRÉSIDENT signale à l'attention de la Commission les documents A/1008, A/1021, A/C.5/314 et A/C.5/315 qui traitent des conséquences financières du projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale au sujet de la Commission des Nations Unies pour la Corée. Les prévisions de dépenses contenues dans le document A/C.5/315 sont les premières d'une série de prévisions concernant les diverses missions politiques qui sont groupées au chapitre 6: Enquêtes et recherches. Il ressort du septième rapport de 1949 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1021), que cet organe a recommandé d'approuver des prévisions de dépenses s'élevant à 320.300 dollars, soit une réduction de 20.000 dollars par rapport aux prévisions établies par le Secrétaire général (A/C.5/315).

4. M. AGHINIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a examiné très attentivement les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général pour la Commission des Nations Unies pour la Corée et qu'il s'est fondé sur l'hypothèse que l'Assemblée générale approuverait le projet de résolution que la Commission politique spéciale a adopté au sujet de cette Commission (A/1008). Le Comité consultatif est arrivé à la conclusion que l'on pourrait réaliser une économie de 20.000 dollars sur l'in-

<sup>1</sup> Ce chapitre des prévisions de dépenses a déjà été examiné au cours des 194ème et 196ème séances.

demnité de subsistance prévue pour les membres et les suppléants. Bien qu'il n'y ait pas eu jusqu'ici de demande de crédits pour des observateurs, le Comité consultatif a jugé bon de signaler que les prévisions présentées ne contiennent aucune disposition permettant de donner effet à l'alinéa c) du paragraphe premier du projet de résolution de la Commission politique spéciale.

5. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) fait savoir que le Secrétaire général accepte les recommandations du Comité consultatif.

6. M. MACHADO (Brésil) déclare que sa délégation approuve les recommandations du Comité consultatif mais fait observer que la Commission des Nations Unies pour la Corée ne pourra s'acquitter pleinement de sa tâche si on ne lui accorde pas à l'avenir de crédits supplémentaires. Il voudrait savoir si la décision que prendra la Cinquième Commission doit uniquement fournir une indication à l'Assemblée générale ou si l'Assemblée prendra une décision définitive au sujet des crédits à ouvrir à sa prochaine séance plénière. Dans le premier cas, la Cinquième Commission serait en mesure de modifier plus tard toute décision qu'elle aurait prise.

7. Le PRÉSIDENT confirme qu'à sa prochaine séance plénière l'Assemblée générale prendra simplement une décision sur le projet de résolution présenté par la Commission politique spéciale. Les crédits nécessaires seront votés plus tard.

8. M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'à plusieurs reprises, sa délégation a défini sa position à l'égard de la Commission des Nations Unies pour la Corée. La délégation de l'URSS considère que la création de cette Commission est contraire à l'une des dispositions les plus importantes de la Charte des Nations Unies, concernant la non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. Sa délégation votera donc contre les crédits proposés.

9. M. TARN (Pologne) s'associe aux observations du représentant de l'URSS.

10. Le PRÉSIDENT met aux voix les recommandations du Comité consultatif concernant la Commission des Nations Unies pour la Corée; ces recommandations, que le Secrétaire général a approuvées, ramènent les prévisions de dépenses établies par celui-ci à 320.000 dollars.

*Par 25 voix contre 6, avec 2 abstentions, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont adoptées en première lecture.*

11. Pour expliquer son vote, M. KACJAN (Yougoslavie) rappelle les observations présentées par sa délégation à la Commission politique spéciale et le fait qu'elle a voté contre le projet de résolution de cette Commission concernant la Commission des Nations Unies pour la Corée. La délégation yougoslave estime que cette Commission ne sert, ni les intérêts de l'Organisation des Nations Unies, ni ceux des populations

coréennes et qu'elle constituera une charge inutile pour le budget; c'est pourquoi elle s'est prononcée contre l'attribution de crédits à cette Commission.

### TITRE III

#### CHAPITRE 12

12. M. GARCÍA (Guatemala) indique que si les réductions recommandées par le Comité consultatif doivent compromettre le bon fonctionnement du Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes, sa délégation ne les approuvera pas.

13. M. Hoo (Secrétaire général adjoint chargé du Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes) dit que son Département avait demandé la création de postes, mais qu'après un échange de vues avec le Secrétaire général et le Département compétent il a dû accepter les recommandations du Comité consultatif. La durée des sessions du Conseil de tutelle va croissant; on prévoit qu'en 1950 les sessions dureront au moins seize semaines, ce qui imposera une tâche plus lourde au personnel du Département. La Division des renseignements provenant des territoires non autonomes doit accomplir une somme de travail plus importante, les diverses autorités administrantes transmettant de plus en plus de renseignements. En vue de l'exécution de diverses résolutions de l'Assemblée générale, le secrétariat de cette Division doit analyser les renseignements reçus et préparer divers mémoires de caractère technique. M. Hoo a accepté de ne pas insister pour une augmentation du nombre des postes en 1950, après s'être entendu avec le Département compétent pour que les travaux de son propre Département ne souffrent pas de ce manque de postes.

14. M. Hoo ajoute que, bien qu'il ait accepté les recommandations du Comité consultatif sur l'exercice 1950, il se réserve le droit de demander la création de postes en 1951.

15. En réponse à une question de M. FOURIE (Union Sud-Africaine), le PRÉSIDENT dit que les dépenses qu'entraînera la réunion du Conseil de tutelle à Genève pour une session seront examinées à une date ultérieure.

16. M. WEBSTER (Nouvelle-Zélande) est heureux que le Secrétaire général adjoint ait accepté les recommandations du Comité consultatif.

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire les prévisions de dépenses du Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes à 932.000 dollars est adoptée en première lecture.*

### TITRE III, CHAPITRE 13

#### ET TITRE V, CHAPITRE 21

17. Le PRÉSIDENT attire l'attention sur le rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions de dépenses pour le Département de l'information (A/C.5/309).

18. M. ASHA (Syrie) s'associe aux observations présentées par le Comité consultatif en ce qui concerne le Département de l'information; il estime que ce Département accroît inéluctablement ses activités. Il ne met pas en doute la qualité du travail accompli par le Département de l'information, mais il conviendrait, à son avis, de créer un comité spécial qui serait chargé d'étudier les activités du Département et de faire rapport à la Cinquième Commission. La délégation syrienne approuve vivement les réductions que le Comité consultatif suggère d'apporter au budget de la Division du cinématographe et de l'information visuelle (A/934, paragraphe 107).

19. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) dit que la délégation des Pays-Bas ne sous-estime pas le travail du Département de l'information, mais qu'elle considère que les prévisions de dépenses de ce Département sont beaucoup trop élevées. Rendant hommage à l'enthousiasme et à la compétence avec lesquelles le Département de l'information s'est acquitté de sa tâche, le représentant des Pays-Bas estime qu'il s'est précisément laissé emporter par son enthousiasme. Comme le Comité consultatif l'a fait remarquer dans son deuxième rapport de 1948 (A/598<sup>1</sup>), il est clair que dans le domaine de l'information on pourrait dépenser des sommes presque illimitées. Il s'agit de décider jusqu'où il est désirable d'aller au stade actuel, de déterminer exactement l'importance de la tâche à effectuer et quelles sommes il faut réserver pour les programmes d'information.

20. En des occasions antérieures, lorsque la délégation des Pays-Bas a signalé la nécessité de fixer une limite à l'œuvre d'information qu'accomplit l'Organisation des Nations Unies, on lui a rappelé la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information a déclaré que son Département n'avait jamais entrepris d'activité ne rentrant pas dans le cadre de cette résolution. De l'avis de la délégation des Pays-Bas, la résolution 13 (I) exprime un idéal, mais les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies ne permettent pas de mettre cette résolution entièrement en œuvre sur-le-champ.

21. En 1948, la délégation des Pays-Bas a soumis une proposition tendant à fixer un pourcentage maximum pour les prévisions de dépenses de ce Département. Cette proposition n'a pas été acceptée, mais l'Assemblée générale, en sa qualité d'organe souverain, peut à tout moment décider d'en reprendre l'examen. Le Comité consultatif a le droit et le devoir d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses, aussi la délégation des Pays-Bas est-elle surprise des remarques qui figurent au document A/309 au sujet de la recommandation de ce Comité.

22. La délégation des Pays-Bas ne soumettra pas de nouvelles propositions, mais elle exprime l'espoir que la Commission pourra aboutir à une conclusion satisfaisante par des moyens plus souples. Elle croit avoir l'approbation des autres membres de la Cinquième Commission quand elle déclare que la Commission doit faire face à des réalités telles que la diminution des ressources que certains pays peuvent mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, en raison du surcroît de charge que la dévaluation impose au Trésor public.

23. Il faut se demander si le montant proposé au titre de l'information et d'autres activités est raisonnable et se justifie. Les délégations ne doi-

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, supplément n° 7 A.

vent pas perdre de vue le fait que des programmes d'information, si importants et si souhaitables qu'ils soient, ne représentent qu'un moyen en vue d'une fin et ne constituent pas l'une des activités essentielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces programmes d'information sont destinés à compléter l'œuvre qu'accomplissent en cette matière les gouvernements et les agences d'information non gouvernementales. Lorsqu'on étudie les chiffres proposés pour les chapitres 13 et 21 du budget, il convient de ne pas oublier que les activités prévues ne représentent pas, pour l'Organisation des Nations Unies, le seul moyen de se faire connaître au monde. Bon nombre de ses activités concourent à cette fin et, plus leurs résultats sont heureux, moins les services d'information de l'Organisation des Nations Unies sont nécessaires.

24. La délégation des Pays-Bas n'a pas l'intention de proposer de modifier la politique en matière d'information énoncée dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale. Toutefois, la Cinquième Commission devrait indiquer, par ses décisions à l'égard de certaines prévisions de dépenses, la mesure dans laquelle elle estime qu'il convient de mettre cette politique en œuvre au stade actuel. La Commission devrait indiquer les activités qu'elle juge plus urgentes et plus importantes que d'autres. De telles décisions serviraient de guide au Secrétaire général pour l'examen des prévisions de dépenses de l'année suivante. La Commission pourrait également indiquer les activités qui doivent avoir la priorité, et fixer le montant total à attribuer au département considéré, en laissant au Secrétaire général et au Secrétariat le soin de déterminer en détail l'affectation de ce crédit. De toute manière, la délégation des Pays-Bas préconise une réduction sensible des crédits prévus aux chapitres 13 et 21.

25. La délégation des Pays-Bas n'est pas convaincue qu'une réduction de dix postes sur un total de plus de 300 se traduise nécessairement par la cessation de certains services ou par une baisse de rendement. Elle ne croit pas non plus que la réduction d'un programme de radio doive toujours être opérée au détriment d'une langue non officielle. Au contraire, les pays où l'on parle l'une des langues officielles bénéficient, par là même, de tant d'avantages et de privilèges que les réductions devraient leur être appliquées en premier lieu.

26. Plus d'une fois, lorsque des observations ou des plaintes se sont fait entendre à une Commission au sujet de communiqués de presse ou d'autres publications du Département de l'information et des centres d'information, le secrétariat de la Commission a répondu que la question n'était pas de sa compétence. La délégation des Pays-Bas estime que c'est une façon absolument erronée d'envisager la question. Les services d'information font partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au même titre que d'autres services ou d'autres départements. Il devrait donc suffire à un membre de la Commission de faire au secrétaire de la Commission une observation au sujet d'un communiqué de presse relatif à une séance, sans avoir à s'adresser lui-même au Département de l'information.

27. M. AZIZUDDIN (Pakistan) déclare que sa délégation estime, comme d'autres membres de la Commission, que les prévisions de dépenses aug-

mentent tellement que certains pays insuffisamment développés risquent de se trouver dans une situation délicate. Toutefois, le Département de l'information ne doit pas oublier qu'il est beaucoup plus nécessaire de faire de la publicité aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans les pays insuffisamment développés d'Asie en général et dans les nouveaux dominions récemment créés que dans les pays très développés, ayant des services d'information bien organisés, tels que les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe.

28. La délégation du Pakistan votera les prévisions de dépenses du Département de l'information dans l'espoir que le Secrétaire général tiendra compte des besoins et des nécessités des pays insuffisamment développés d'Asie.

29. M. KHOSROVANI (Iran) a été frappé par le fait que la plupart des délégations sont d'accord sur la nécessité d'une publicité et d'un mécanisme approprié pour faire connaître l'œuvre des Nations Unies aux peuples du monde.

30. Il fait observer aux membres de la Commission que près des deux tiers des prévisions de dépenses du Département de l'information représentent des traitements. Le Département de l'information a jusqu'ici diffusé bien peu d'informations en Iran sur l'Organisation des Nations Unies. Malgré ce manque de coopération de la part du Département, une organisation non gouvernementale s'est activement employée, en Iran, à servir la cause de l'entente internationale et à tenir le public au courant des activités de l'Organisation des Nations Unies.

31. Il estime que le Département de l'information pourrait faire œuvre très utile au moyen de programmes radiophoniques, s'il tenait compte du pourcentage élevé d'illettrés dans les pays insuffisamment développés. Chaque semaine, sur quatre-vingt-dix heures d'émissions radiophoniques, l'Organisation des Nations Unies ne consacre que six heures aux vingt et une langues non officielles. Presque toutes les publications de l'Organisation paraissent dans les langues officielles et beaucoup d'autres privilèges encore échoient aux pays où l'on parle une de ces langues. Les émissions radiophoniques destinées aux pays de langue non officielle méritent donc une plus grande attention.

32. Au paragraphe 110 de son deuxième rapport de 1949, le Comité consultatif déclare: "Il conviendrait de réduire de 45.250 dollars les autres frais afférents aux services de radio se rapportant aux programmes radiophoniques", mais il ne précise pas quel est le programme qui subirait la réduction.

33. Au document A/C.5/309, il est dit:

"La réduction proposée de 64.000 dollars sur les crédits destinés aux émissions radiophoniques aurait pour effet de paralyser plus particulièrement les parties du programme d'action que le Département de l'information s'est efforcé de développer récemment." Le nombre des heures d'émission étant déterminé et accepté en vertu des contrats en vigueur, la seule possibilité de réduction serait d'éliminer les vingt et une émissions dans les langues non officielles . . ."

34. Cette mesure reviendrait à interrompre la liaison établie entre l'Organisation des Nations Unies et la plus grande partie du monde. M. Khosrovani estime que les recommandations

du Comité consultatif sont inopportunes et injustes pour les pays qui seraient privés de leur seul moyen d'être renseignés directement sur l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'Iran est tout à fait opposée à la réduction des crédits destinés aux émissions radiophoniques et ne votera en faveur des recommandations du Comité consultatif que si on lui donne l'assurance que les réductions apportées aux crédits afférents aux émissions radiophoniques n'affecteront pas les émissions dans les langues non officielles.

35. M. BLANCO (Cuba) souligne que la prévision de dépenses révisée présentée par le Secrétaire général est inférieure aux prévisions des deux années précédentes. Le fait que cette réduction ait été possible alors que la somme de travail à accomplir est plus considérable qu'auparavant montre qu'on a fait de grands efforts pour organiser le Département d'une manière plus méthodique et plus rationnelle. Rien n'indique que l'on tende à développer le Département; il semble seulement que l'on veuille permettre aux services existants de fonctionner avec la même efficacité qu'actuellement. Dans ces conditions, les recommandations du Comité consultatif sont inacceptables et la délégation cubaine votera en faveur des prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général.

36. M. SHANN (Australie), ayant obtenu l'autorisation du Président d'exprimer un avis au sujet du chapitre 21 des prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général en ce qui concerne les centres d'information, déclare que les dépenses afférentes aux services d'information sont encore disproportionnées par rapport à l'ensemble du budget de l'Organisation des Nations Unies. Les frais de publicité étaient justifiés pendant la période de mise en train de l'Organisation mais maintenant que celle-ci fonctionne normalement, on devrait chercher à réduire constamment les prévisions de dépenses relatives à l'information.

37. En ce qui concerne les recommandations du Comité consultatif, M. Shann approuve les propositions visant à supprimer certains postes mentionnés aux paragraphes 108 et 109 et à réduire de 45.250 dollars le budget des services de radiodiffusion. On pourrait également réaliser une économie en réduisant les crédits relatifs aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance des représentants des organisations nationales et internationales. Ceux-ci ne peuvent contribuer que dans une faible mesure à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et il semble superflu de prévoir des crédits pour couvrir leurs frais de voyage. M. Shann appuie également la recommandation tendant à cesser la publication de la *Revue de l'opinion* et à examiner de plus près le programme des publications. La suppression de la *Revue de l'opinion* permettrait de réduire les crédits demandés à la rubrique XII pour les abonnements aux communiqués télégraphiques des agences d'information.

38. La délégation de l'Australie tient à formuler, à l'intention du Secrétaire général, quelques observations au sujet des travaux du Département de l'information. Tout d'abord, une grande partie des moyens d'information ne sont pas utilisables tels quels dans les pays qui les reçoivent. Il faut réviser de nombreux textes d'émission et beaucoup d'enregistrements radiophoniques ainsi qu'une partie du matériel d'infor-

mation visuelle et certaines brochures avant de les présenter au public local. Les moyens d'information sont préparés surtout à l'intention du public de l'Amérique du Nord et ils ne produisent pas l'effet souhaité quand on les présente dans d'autres régions. Les centres d'information pourraient participer à la préparation de la documentation qui est destinée aux pays dans lesquels ils se trouvent, et à celle qui doit servir d'une manière générale à la publicité de l'Organisation des Nations Unies. Ces travaux entraîneraient une dépense bien moindre que s'ils étaient effectués à Lake Success. Les centres devraient consigner les événements et activités locaux favorables aux Nations Unies, non seulement pour les utiliser sur place, mais aussi pour essayer d'améliorer la production, au siège, des moyens de publicité.

39. Il faudrait éviter les retards dans la transmission par radio des informations provenant de New-York; les entreprises de radiodiffusion devraient se tenir étroitement en relations avec la Division de la radiodiffusion des Nations Unies et il faudrait décourager les initiatives individuelles.

40. Il conviendrait également d'examiner l'intérêt que présentent les photographies et les films, notamment certaines projections fixes, comme le recommande le Comité consultatif. La division du cinématographe et de l'information visuelle devrait viser à toucher un plus large public, éventuellement par les moyens suivants:

41. La Section du cinématographe et de la télévision de l'Organisation des Nations Unies pourrait se mettre en rapport avec des entreprises commerciales de production afin de s'assurer leur collaboration pour produire et distribuer un seul bon film qui traite d'un des aspects de l'œuvre des Nations Unies mais soit assez divertissant pour avoir une valeur commerciale. Un film de ce genre constituerait un moyen pratique de faire de la publicité en faveur de l'activité de l'Organisation des Nations Unies; une grande partie des films qui sont actuellement distribués par les Nations Unies n'intéresse qu'un public trop restreint. Des entreprises cinématographiques des Etats Membres pourraient peut-être tourner pour l'Organisation des Nations Unies des films d'un prix relativement peu élevé et fournir les parties inutilisées de films qu'elles ont produits et dont l'Organisation pourrait se servir. On pourrait également étudier la possibilité de préparer des projections fixes à l'usage des écoles.

42. Une méthode de distribution des photographies plus efficace que celle qui est employée actuellement serait d'inviter les chefs des missions permanentes des Etats Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies à faire des commandes.

43. On pourrait recourir à de nombreux moyens pour activer la vente des publications des Nations Unies. Il importe de distribuer aussitôt que possible les catalogues des publications mis à la disposition des dépositaires. Les centres d'information devraient pouvoir fournir des bulletins de commande et d'abonnement pour certaines publications, notamment pour le *Bulletin des Nations Unies*. On devrait tirer le plus grand parti possible de la semaine du livre, notamment de la semaine du livre pour les jeunes, du "jour des Nations Unies", de "la semaine des Nations Unies" ainsi que des conférences organisées dans

les Etats Membres. Les centres d'information ont un rôle important à jouer dans la vente des publications et devraient prendre une part plus active aux campagnes de vente. Ils pourraient organiser des visites chez les dépositaires des publications, contrôler leurs méthodes et le soin qu'ils apportent à l'exécution des commandes; en outre, les dépositaires devraient être invités à se rendre dans les centres d'information en vue de sélectionner les films des Nations Unies qui les intéressent et entendre des causeries sur les travaux en cours et les méthodes publicitaires des Nations Unies. Les centres d'information devraient aider les dépositaires à résoudre le problème des devises et leur faciliter les formalités de douane; ils devraient les encourager et les aider à préparer des étalages spéciaux de publications des Nations Unies. A l'occasion des conférences importantes sur des questions internationales, on devrait pouvoir exposer des publications appropriées ainsi que du matériel d'information visuelle. Enfin, il faudrait discuter de temps en temps avec les services gouvernementaux compétents des directives et des suggestions dans ce sens.

44. En tenant compte de ces suggestions, le Département de l'information pourrait peut-être réaliser des économies et s'organiser d'une manière plus rationnelle. La délégation australienne apprécie à sa juste valeur le rôle que joue ce Département mais elle estime que les prévisions budgétaires traduisent une conception erronée de la tâche qui lui incombe. En fait, le Département de l'information devrait passer progressivement du domaine de la publicité à celui de la documentation substantielle.

45. M. GARCÍA (Guatemala) approuve les observations présentées par les représentants de Cuba et de l'Iran. Il ajoute que l'homme moyen manque de confiance dans l'Organisation des Nations Unies; cela provient en grande partie du fait que l'on ne donne en général de publicité qu'aux événements qui font sensation de sorte que l'Organisation semble n'être qu'un forum pour les joutes oratoires. Jusqu'ici le Département de l'information n'a pas réussi à compenser les effets fâcheux de cette publicité en faisant connaître les autres activités plus constructives des Nations Unies. Il n'est pas question de priver d'appui le Département de l'information, bien au contraire. Mais il faut résister aux tendances centralisatrices et accorder plus d'importance aux régions moins développées du monde. Dans son memorandum, le Secrétaire général souligne que les réductions recommandées par le Comité consultatif risquent d'entraver le bon fonctionnement de ce Département. En conséquence, M. García propose à la Commission d'accepter les prévisions revisées du Secrétaire général sous réserve d'inviter le Département à préparer pour l'année prochaine un programme plus satisfaisant sur la base des suggestions présentées par les Membres de la Commission.

46. M. DE HOLTE CASTELLO (Colombie) déclare qu'aux deux précédentes sessions de l'Assemblée générale, sa délégation a clairement indiqué son attitude à l'égard des activités du Département de l'Information<sup>1</sup>. Il ne reviendra pas sur ce qui

a déjà été dit, il se contentera d'approuver les observations formulées par les représentants de l'Iran, du Guatemala et de Cuba. Il félicite le Secrétaire général d'avoir réussi à réduire les crédits demandés. M. de Holte Castello votera la somme de 3.306.000 dollars, chiffre minimum, semble-t-il, pour permettre au Département de fonctionner d'une manière efficace.

47. M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) conclut des interventions précédentes qu'il est généralement admis que les dépenses du Département de l'information sont trop fortes par rapport au budget total et qu'il faudrait les réduire. A son avis les prévisions de dépenses établies par le Secrétaire général sont trop élevées, puisque les crédits recommandés par le Comité consultatif suffiraient à l'exécution des travaux, à condition d'éliminer les activités inutiles énumérées au paragraphe 107 du rapport du Comité. Les contrats de production de films qui, semble-t-il, ont été la cause du chiffre élevé des dépenses des deux années précédentes doivent être arrivés à expiration, ce qui réduira d'autant l'importante somme affectée à ce poste. On peut également réduire les dépenses afférentes aux publications. Si les Etats Membres ne tiennent pas assez aux publications pour les acheter, c'est qu'elles ont sans doute peu de valeur et d'influence. On pourrait ramener à 3.194.000 dollars l'important crédit de 3.306.000 dollars sans entraver l'activité du Département, aussi M. Rostchine votera-t-il en faveur de cette réduction.

48. M. FOURIE (Union Sud-Africaine) souligne qu'il faut fixer aux travaux incontestablement utiles du Département de l'information une limite en fonction des possibilités financières. Il est d'accord avec le représentant des Pays-Bas sur la part proportionnelle des crédits budgétaires à affecter à l'information et il regrette que le Secrétaire général n'ait pas pu accepter le principe de la fixation d'un chiffre maximum pour les dépenses. Il n'insistera pas davantage sur ce point, mais il voudrait que la position adoptée par le Secrétaire général fasse l'objet de plus amples explications à la prochaine session. Au cours des quatre dernières années écoulées, le Département a pu jeter les bases de son œuvre et faire connaître au public les principes et les activités de l'Organisation des Nations Unies; ses dépenses devraient donc accuser une notable réduction.

49. Le Comité consultatif propose de supprimer la *Revue de l'opinion*; la délégation de l'Union Sud-Africaine approuve cette proposition, l'enquête à laquelle elle s'est livrée l'ayant amenée à conclure que cette publication n'est pas très utile.

50. En outre, elle aimerait avoir l'assurance que les centres d'informations enverront leurs rapports par avion.

51. De plus, M. Fourie estime que les communiqués de presse seraient plus utiles s'ils parvenaient toujours aux délégations dans les vingt-quatre heures. Bien que la plupart des communiqués ne dépassent pas ce délai, certains subissent un retard sensible et perdent de ce fait leur valeur.

52. En ce qui concerne le chapitre 21, M. Fourie doute de la nécessité de créer un centre d'information à Washington alors que celui de New-York est si près. S'il faut un deuxième centre

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Cinquième Commission, 50ème et 62ème séances et les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Cinquième Commission, 131ème séance.

d'information aux Etats-Unis, peut-être serait-il préférable de l'installer sur la côte du Pacifique.

53. Pour conclure, M. Fourie déclare qu'on ne saurait trop affirmer que le prestige de l'Organisation des Nations Unies dépend avant tout des travaux qu'elle accomplit et non de son service d'information. Il faut donc maintenir dans les limites raisonnables les crédits affectés au service d'information; le représentant de l'Union Sud-Africaine votera en faveur du chiffre recommandé par le Comité consultatif.

54. M. TARN (Pologne) estime que les buts du Département de l'information sont trop vastes; en effet, ils consistent principalement 1) à atteindre une grande proportion des masses dans les Etats Membres comme dans les Etats non membres, et 2) à fournir des informations à la presse locale et aux services de radiodiffusion des pays en question.

55. On a fait observer à la présente séance que les informations envoyées par les centres locaux d'information parviennent souvent trop tard au siège. Quand elles arrivent à temps, on constate un certain manque d'objectivité dans la façon dont on les retouche au siège, en vue de la diffusion. M. Tarn cite un exemple tiré de son propre pays: M. Dodd, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, lors de son voyage en Pologne, a tenu à Varsovie une conférence de presse au sujet de laquelle le centre d'information de Varsovie a publié un communiqué qui a été transmis simultanément au Bureau européen de Genève et au Siège. Le communiqué de presse de Genève (FAO/5, 8 juillet 1949) a reproduit correctement le passage dans lequel M. Dodd a déclaré qu'en Pologne "on a accompli une œuvre admirable en peuplant les vastes terres de l'ouest, en développant les exploitations agricoles, la culture et l'élevage". Dans le communiqué de presse du siège (FAO/364, 9 juillet 1949), ce passage est rendu par "... une œuvre admirable, en développant les ressources du sol, en augmentant la production de denrées alimentaires et le nombre de têtes de bétail". Il n'était pas question de l'œuvre accomplie dans les territoires recouverts, qui était le point capital aux yeux du Gouvernement polonais. Comme il ne manquait aucune des autres parties du discours, cette omission n'est pas due, semble-t-il, à une simple erreur. On s'est plaint de ce que les centres d'information tardent à envoyer leurs informations à la presse et à la radiodiffusion; si les informations que fournissent les centres sont déformées, les activités du Département en question apparaissent sous un jour étrange.

56. C'est par ses services de radiodiffusion que le Département parvient, dans une certaine mesure, à atteindre les masses comme il se le propose; pour le reste, le programme paraît être trop ambitieux, même aux Etats-Unis. Malgré les nombreux communiqués de presse, les discours des représentants n'atteignent pas toujours les services de presse. Le discours prononcé par M. Vychinsky, le 11 octobre 1949, qui a pourtant duré une heure et a été écouté avec un grand intérêt par les représentants de la presse, n'a été mentionné ni par le *New York Times* ni par le *New York Herald Tribune*. Le Département de l'information parvient difficilement à atteindre la presse locale si cette dernière n'y met pas du sien.

57. Le représentant de la Pologne estime qu'il y aurait intérêt à restreindre les buts du Département de l'information. Lorsque ce Département vise à la fois à atteindre les masses et à fournir des informations, il n'atteint ni l'un ni l'autre de ces objectifs. Le *Bulletin des Nations Unies* qui accuse un déficit de 77.000 dollars en est un bon exemple; si le *Bulletin* était destiné seulement à presse, il pourrait être imprimé sur du papier ordinaire, sans photographies; il pourrait être un résumé des discours au lieu d'être un magazine. Tel qu'il est publié il montre bien ce que le Département voudrait faire et ce dont il est capable.

58. La délégation polonaise est d'accord avec le Comité consultatif des questions administratives et budgétaires et votera en faveur des recommandations de celui-ci.

59. M. HALIQ (Arabie saoudite) partage l'opinion exprimée par les représentants du Pakistan et de l'Iran. Il ne faut pas qu'une réduction des crédits entraîne une diminution de l'activité du Département de l'information dans le Moyen-Orient, car les pays de cette région sont, dans ce domaine, le meilleur client de l'Organisation des Nations Unies et des questions comme celles de Palestine, des Balkans et des anciennes colonies italiennes présentent, pour eux, un intérêt capital. En dépit de ce fait, les informations envoyées dans le Moyen-Orient sont absolument insuffisantes; les émissions par radio sont diffusées par neuf ou dix stations et ne suffisent cependant pas à la demande. Les informations des Nations Unies sont extrêmement recherchées et le service doit en être développé. S'il est vrai que, dans cette région du monde, la diffusion des informations est plus efficace par la radio que par la presse, il faudrait au moins qu'il existe une bonne traduction en arabe de la Déclaration universelle des droits de l'homme; si le Département de l'information doit remplir le rôle qui lui est dévolu, il ne faut pas qu'il perde de vue les besoins du Moyen-Orient et il faut prévoir pour cette région un accroissement des activités de ce Département.

60. M. MACHADO (Brésil) fait observer que le Département de l'information est le troisième département du Secrétariat pour lequel la Commission a éprouvé des difficultés à se mettre d'accord. Cependant, en ce qui concerne les deux autres Départements, celui des questions économiques et celui des questions sociales, les prévisions révisées du Secrétaire général ont été établies à la suite des nouvelles décisions prises par le Conseil économique et social, qui ont assigné de nouvelles tâches aux secrétariats de ces Départements. Il n'y a pas d'organisme de l'Organisation des Nations Unies qui puisse attribuer de nouvelles tâches au Département de l'information. Toutefois, ce Département ne demande pas d'augmentation de crédits. Les propositions révisées du Secrétaire général prévoient une réduction de 17.000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1949. Sur le montant réel des crédits demandés, la somme de 48.000 dollars à verser au Département d'Etat des Etats-Unis porte sur la totalité du temps des émissions radiophoniques alors que les années précédentes on ne payait que pour une fraction seulement du temps utilisé. La réduction des prévisions de dépenses s'élève donc, en réalité, à 65.000 dollars.

61. Les points de désaccord sont les suivants: postes permanents, frais de voyage et services de

radiodiffusion. Pour ce qui est de ce dernier point, si l'on ne tient pas compte des 48.000 dollars à verser au Département d'Etat des Etats-Unis, on constate que l'augmentation se réduit à un chiffre minime. La délégation du Brésil ne peut accepter une réduction de crédits portant sur un moyen de propagande aussi efficace, surtout si, comme le Secrétaire général l'a déclaré, cette réduction affecte les émissions dans les langues non officielles.

62. Pour ce qui est des postes permanents, le Département de l'information demande non une augmentation, mais une diminution du nombre de ces postes. Etant donné qu'on peut admettre que si l'on procède à de nouvelles réductions on portera atteinte à l'efficacité des services, la Commission, si elle impose une réduction de l'effectif du personnel, doit, en même temps, indiquer les domaines auxquels doit s'appliquer cette réduction. Si l'on continue à procéder à des réductions massives, on en arrivera à ne plus pouvoir assurer d'une façon efficace les services du Département. Si ce Département doit poursuivre ses activités, il faut qu'il puisse le faire utilement. Le Comité consultatif s'est surtout attaché à l'examen des diverses branches d'activités plutôt qu'à la question d'efficacité, sans doute parce qu'il est évident que le fonctionnement du Département de l'information est satisfaisant.

63. M. Machado comprend parfaitement que certaines délégations puissent douter de l'utilité du Département de l'information, en particulier les délégations des pays qui possèdent leurs propres services de presse et de radiodiffusion ainsi que des services officiels d'information. La plupart des pays anciens possèdent des services de ce genre et l'Organisation des Nations Unies ne doit pas compter seulement sur elle-même pour faire sa publicité.

64. Pour conclure, le représentant du Brésil demande au Secrétaire général adjoint si la réduction envisagée de 57.000 dollars affectera les pays où l'on utilise une langue non officielle et, dans l'affirmative, quelles seront les conséquences de cette réduction. Il est évident, en effet, qu'à moins que la Commission n'en décide autrement la décision sur ce point appartient au Secrétaire général.

65. M. Machado demande également si la réduction envisagée de 50.000 dollars pour les postes permanents s'applique seulement à certains services d'informations ou si elle doit déterminer un fléchissement général de l'efficacité des services. Si cette réduction s'applique à des services, la Commission doit décider quels sont ces services en tenant compte de leur nature et des pays auxquels ils sont destinés.

66. M. CRISTÓBAL (Philippines) rappelle à la Commission qu'au cours de la discussion générale sa délégation s'est élevée contre les réductions proposées par le Comité consultatif. La différence entre les recommandations du Comité consultatif et les prévisions révisées du Secrétaire général est de 112.000 dollars. L'effectif du personnel était de 307 en 1948, de 311 en 1949 et l'on prévoit un effectif de 312 pour 1950, ce qui représente une augmentation minime si on la compare à l'accroissement considérable des activités du Département. Si l'on adopte les recommandations du Comité consultatif, il faudra licencier neuf fonctionnaires, ce qui est regrettable et, par ailleurs, abso-

lument injustifié si cette mesure n'est dictée que par des raisons d'économie et si on ne démontre pas, en même temps, que ces postes peuvent être supprimés sans inconvénients. Contrairement aux autres départements, le Département de l'information ne fait que demander le maintien de l'effectif de son personnel au chiffre actuel.

67. La réduction des crédits envisagés entraînera la réduction des émissions dans les langues non officielles, ce qui constituera une économie peu judicieuse, car les régions du monde où l'on parle ces langues sont en droit d'avoir des informations sur les Nations Unies et elles ne disposent pas d'autres moyens de les recevoir.

68. Tout en reconnaissant la valeur des avis exprimés par le Comité consultatif qu'elle a toujours appuyés jusqu'ici, la délégation des Philippines se prononce, en la circonstance, en faveur des prévisions révisées du Secrétaire général.

69. M. BADANO (Uruguay) s'associe aux avis exprimés par les représentants de Cuba, du Guatemala, du Pakistan et de la Colombie et appuiera les prévisions révisées du Secrétaire général. Son opinion se fonde sur l'importance que présente la mission du Département de l'information. S'il est vrai qu'une augmentation de dépenses entraîne nécessairement l'augmentation des contributions des Etats Membres, la délégation de l'Uruguay estime que toute dépense destinée à apporter aux peuples du monde les idéals d'harmonie et de culture des Nations Unies est justifiée, car plus les peuples seront acquis à ces idéals, mieux ils les comprendront et les défendront. Il ne peut être question d'économies quand il s'agit de renforcer la démocratie et d'établir la paix internationale. En conséquence, la délégation de l'Uruguay appuiera les prévisions révisées du Secrétaire général.

70. M. COOPER (Etats-Unis d'Amérique) réserve la position de sa délégation jusqu'à ce qu'il connaisse l'avis du Président du Comité consultatif et celui du Secrétaire général adjoint. Il espère qu'ils examineront en particulier les crédits afférents aux émissions radiophoniques. La délégation des Etats-Unis partage l'avis des représentants qui se sont prononcés en faveur du maintien des émissions radiophoniques dans les langues non officielles, lorsque ces émissions sont destinées aux populations des Etats Membres, car elle estime que le succès de l'Organisation des Nations Unies dépend avant tout de la création, dans le public, d'un fort courant d'opinion. Si la réduction des crédits doit entraîner une réduction des émissions dans les langues non officielles, la délégation des Etats-Unis, tout en partageant l'avis du Comité consultatif à d'autres égards, appuiera une proposition visant à rétablir les crédits nécessaires pour assurer ces émissions. A ce propos, le représentant des Etats-Unis invite le Secrétaire général adjoint à faire connaître à la Commission le montant exact des crédits nécessaires.

71. M. DURÁN BALLÉN (Equateur) expose de nouveau la manière de voir de sa délégation qui avait déjà été présentée lors des débats relatifs au Département de l'information<sup>1</sup>, à savoir qu'il convient de maintenir les dépenses au niveau actuel. Il partage l'opinion qu'ont défendue les

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Première partie, Cinquième Commission, 134ème séance.*

représentants de l'Iran, de Cuba et du Guatemala et préconise l'adoption des prévisions révisées du Secrétaire général.

72. M. WITHERSPOON (Libéria) félicite le Département de l'information du remaniement de ses services; le succès de cette opération est prouvé par le fait qu'au cours des débats, aucune critique n'a été soulevée contre le mode d'organisation du Département. Les difficultés qui surgissent dans le monde proviennent de ce que le monde manque de bien des choses et notamment d'informations. Une opinion publique bien informée contribuera à favoriser les progrès de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné qu'aux termes du rapport du Secrétaire général, "la réduction proposée de 64.000 dollars sur les crédits destinés aux émissions radiophoniques aurait pour effet de paralyser plus particulièrement les parties du programme d'action que le Département de l'information s'est efforcé de développer récemment" (A/C.5/309), la délégation du Libéria appuie les prévisions révisées du Secrétaire général.

73. Le Jam Saheb de NAWANAGAR (Inde) compare le Département de l'information à Olivier Twist, à ceci près que ce dernier n'avait qu'un "vide limite" à combler, tandis que le Département de l'information a à faire au monde entier.

74. La délégation de l'Inde a coutume d'appuyer les recommandations du Comité consultatif, mais, dans le cas dont il s'agit, le représentant de l'Inde se rangera du côté des délégations du Guatemala, du Pakistan et de l'Iran et votera contre les réductions proposées.

75. M. FARRAG (Egypte) répète ce qu'il a dit à la 194ème séance, à savoir que l'Organisation des Nations Unies n'est pas une entreprise privée. L'heure est venue de mettre des bornes à l'activité du Département de l'information et d'en réduire les dépenses dans une mesure peut-être encore plus grande que celle qu'a recommandée le Comité consultatif. En appuyant les recommandations de ce Comité, M. Farrag signale à la Commission le nombre des postes vacants dans le Département en question et demande depuis combien de temps ces postes sont vacants et quelle somme figurait au budget à leur intention.

76. M. HENRÍQUEZ UREÑA (République Dominicaine) rend hommage à l'œuvre du Département de l'information laquelle devrait être à son sens plutôt développée que restreinte. En tout cas, il importe de la maintenir au niveau actuel. Si parfois ce Département n'a pas fait œuvre parfaite, c'est, l'orateur en est convaincu, le fait de l'humaine imperfection; il pourrait trouver, dans son propre souvenir, des omissions qui pourraient se comparer à celles qu'a mentionnées le représen-

tant de la Pologne, mais, en qualité de journaliste, il est en mesure d'apprécier à leur importance les difficultés de la tâche.

77. La délégation de la République Dominicaine appuiera les prévisions révisées du Secrétaire général.

78. M. SMOLYAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle à la Commission que le Département de l'information n'est pas subordonné à des décisions précises de l'Assemblée générale, ou des organes de celle-ci, comme le sont d'autres départements et que, pour cette raison, son activité, ainsi dépourvue de frein, peut s'étendre à l'infini. Il serait évidemment possible de limiter le nombre des films à produire ou des volumes à publier durant une période donnée, mais le meilleur moyen consiste à agir sur les attributions budgétaires.

79. Lors du débat général sur le budget de 1950, toutes les délégations ou peu s'en faut se sont prononcées pour la réduction des dépenses, mais lorsque le budget est venu en discussion chapitre par chapitre, il en a été tout autrement et même les modestes réductions recommandées par le Comité consultatif ne trouvent guère d'avocats.

80. Le fait que les prévisions de dépenses du Département de l'information sont inférieures de 17.000 dollars à ce qu'elles étaient l'an dernier ne constitue pas un argument sérieux, pas plus que l'affirmation, aux allures d'ultimatum, du rapport du Secrétaire général selon laquelle, si le chiffre proposé par ce dernier n'était pas adopté, il faudrait supprimer les émissions radiophoniques dans les langues non officielles. La Commission a le droit d'insister, dans l'intérêt de nombreux gouvernements, pour qu'une telle suppression n'ait pas lieu.

81. C'est pourquoi la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuiera les recommandations du Comité consultatif, comme elle a appuyé toutes les propositions de réduction des dépenses.

82. M. ASHA (Syrie) rappelle que l'on lit dans le rapport du Secrétaire général qu' "adopter les recommandations du Comité serait se départir des principes fixés dans le passé par l'Assemblée générale touchant le Département de l'information" et qu' "une pareille décision appellerait un renversement complet des conceptions actuelles" (A/C.5/309). Il demande au Secrétaire général adjoint de donner un bref exposé de ce que sont les conceptions actuelles, pour permettre à la Commission d'établir si une telle décision entraînerait vraiment un renversement complet de ces conceptions.

La séance est levée à 13 h. 5.